

Département du Loiret

=====
Arrondissement de
Pithiviers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU

SYNDICAT MIXTE DE L'ŒUF DE LA RIMARDE
ET DE L'ESSONNE

Séance du 24 Février 2025

Le Conseil Syndical s'est réuni le 18 Février 2025 à 10h00 à Pithiviers le Vieil, en l'absence du quorum, Monsieur le Président a reconvoqué l'assemblée délibérante le 24 Février 2025 à 9h30 à Estouy (la délibération est adoptée sans l'obligation du quorum).

Délibération n°2025-01

Délégués titulaires présents : Monsieur le Président Anne-Jacques de BOUVILLE.

Communauté de Communes de la Forêt :

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret :

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : MM. RIVIERE, DUAULT.

Communautés de Communes du Pithiverais :

Délégués suppléants présents :

Communauté de Communes de la Forêt : M. DETROIT.

Absents excusés :

Communauté de Communes de la Forêt : M. BEAUVALET, Mme IVALDI, MM. TESTA, DENIS, DAUVILLIER, Mme BAUDU, MM. HARDOUIN, ROBERT, BRIE, PELLE.

Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret : MM. GOUT, BOUYSSOU, CHACHIGNON, LEBRET, Mme DUPRE, MM. BESNARD, BOURGEOIS, MONCEAU, CHANTEAU, DA SILVA, BRISSON, LOISEAU.

Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais : Mme BELOEIL, MM. EUVRARD, MURAT, BARBERON, GUERTON, BERARD, Mme DEFROMERIE, MM. LEROY, DESBOIS, LESSEUR, GEORGES, BRUNHES, PILLETTE, BLONDEAU, COURTOIS, ROUSSEAU, BERTHELOT, LALUQUE, GAINVILLE, GUERTON, RICHET, BREUILLARD, GAURAT, GIRARD, BOUTEILLE, BAUER, SEVIN, Mmes RAUTURIER, MASURE, MM. BREDONTIOT, SUTTIN, BARRIER, MANGEANT, DELAPLANCHE, PROFFIT, Mme LESSEUR, MM. DA SILVA, COULON, ARCHENAUULT, CRISSA, CAILLARD, VOLKRINGER, NICOLLE, DUAULT, Mme LEVY.

Communautés de Communes du Pithiverais : Mme BARRAULT, MM. PERRIER, BERTHIER, ROCHER, BOUARD, BOBET, PERON, Mme GASTELIER, M. BARJONET, Mme VALLOIS, MM. COLMAN, LEGRAND, DAUDIER, VICECONTI, Mme MERCIER, Marc GROSSIER, Benoît GROSSIER, Mme ROBILLARD, MM. GUERINET, VINCENT, Mmes COQUIL, PAILLOUX, MM. GRILLERE, YOYOTTE, MONCEAU, Mme POINCLOUX, BROSE, SOUOLAH, LANGUILLE, LAIZEAU, DOUILLET, MOUSSINET, Mme SERGENT, MM. ALLIMONIER, PALLU, TRANSON, HUTTEAU, DURAND

Absents excusés :

Madame PAILLOUX a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE.

Monsieur BROSE a donné pouvoir Monsieur RIVIERE.

Assistaient également à la réunion :

Mme Riant MARCHAND, *secrétaire et comptable*

M. CAMPLO, *chargé de mission*

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Sa préparation mobilise, durant plusieurs semaines, les élus et l'ensemble des agents.

La loi Notre du 8 août 2015 est venue étoffer les dispositions relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB) des syndicats. Désormais, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB).

Cette étape est une étude préalable au vote du budget, ce débat doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent ce dernier.

Monsieur le Président invite donc le conseil syndical à tenir son débat d'orientation budgétaire, afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget primitif 2025.

Un rapport joint à la présente délibération, présente les principales grandes lignes d'orientations budgétaires du Syndicat qui seront inscrites dans le projet du budget 2025.

Après avoir entendu l'exposé présenté sur les orientations présidant à la préparation du budget de l'exercice 2025.

Il est pris acte du débat d'orientation budgétaire par une délibération spécifique faisant l'objet d'un vote. Par ce vote, le conseil syndical prend non seulement acte de la tenue du débat mais également l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical,

PREND ACTE de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2025 ;

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Anne-Jacques de BOUVILLE